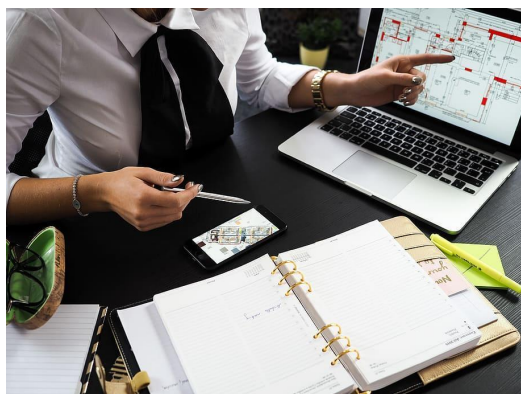


Des examens télésurveillés, pour qui, pourquoi, comment ?

Dans le contexte pandémique actuel, la question de leur organisation en ligne est incontournable. Plusieurs modalités sont possibles dont les examens télésurveillés ne sont qu'une des possibilités. La FIED s'engage pour partager son expertise et mettre à disposition du plus grand nombre ses services.



<https://www.piqsels.com/fr/public-domain-photo-frrjy> ; image libre de droits Creative Commons Zero - CC0

Des examens en ligne, quel format ?

A côté du classique contrôle sur table, il existe une grande variété de modalités d'évaluation dont la plupart sont transposables à distance. La typologie des modes d'évaluation croise plusieurs critères.

- 1- Le type d'épreuve. On distingue la production de document, l'épreuve orale et les questionnaires automatisés de type quizz. Ils ne sont pas exclusifs les uns des autres et sont parfois combinés.
- 2- L'accès aux documents. Traditionnellement interdits dans le contrôle sur table, il peut être assoupli en autorisant de préparer une synthèse ou en donnant accès à la totalité des documents de cours, voire faire une recherche documentaire
- 3- Les conditions de réalisation : Le travail demandé ainsi que les modalités d'évaluation, peuvent également varier selon qu'il doit être fait individuellement.
- 4- Les contraintes temporelles : Ces contraintes fixent à la fois la période et le délai impartis pour réaliser le travail (de quelques heures à plusieurs jours), mais également la synchronisation ou non des épreuves (tous les étudiants passent ou non l'examen en même temps).

De ses différents critères dépendent ce qui va être évalué et de l'importance du travail d'évaluation. Les collègues d'Unidistance et de l'université de Lausanne ont synthétisé dans [un Vademecum](#) une typologie des évaluations, l'alignement de celles-ci avec les niveaux d'évaluation issue de la taxonomie de Bloom (1956) et présenté plusieurs exemples de mise en œuvre dans le contexte de la distance. Cette synthèse constitue une bonne base pour la réflexion sur vos besoins d'évaluation à distance.

Le problème de la triche

C'est une question récurrente lors de l'organisation des examens et la réalisation de ceux-ci à distance rend cette question encore plus critique. La triche n'est cependant pas spécifique aux évaluations à distance. Les examens en présentiel n'en sont pas exempts, même si la surveillance tend à la limiter. Les principaux problèmes sont de (1) s'assurer que c'est bien le candidat qui compose, (2) que son travail est bien le sien (3) qu'il a eu accès aux seuls documents autorisés (voir [l'IO2 du projet Erasmus + OP4RE](#) auquel a contribué la FIED). Les principales formes de triche à distance consiste soit à demander de l'aide à un tiers pour composer, soit à faire le travail de manière collaborative ([Hellas, Lienonen et Ihantola, 2017](#)). Afin d'essayer de passer sous les radars, les étudiants doivent alors déployer des trésors de reformulation qui n'ont d'intérêt que si tout le monde doit donner la même réponse.

Pour chacun de ces problèmes, des contremesures sont possibles. La première consiste à modifier en profondeur les modalités d'examens pour rendre plus difficiles, voire inutiles les cas de triche en proposant des sujets qui demandent davantage de recul critique et de créativité de la part des sujets. De nombreux exemples présentés dans le vademecum d'Unidistance et d'UNIL. L'UNESS, l'université numérique et la FIED ont réalisé un intéressant [arbre de décision](#) permettant de sélectionner la modalité adaptée aux contraintes et au niveau de risque de triche accepté. La seconde série de contremesures possibles consiste à s'appuyer sur des dispositifs techniques permettant de reconstituer à distance les conditions d'un contrôle de connaissances en salle. La plus simple consiste à organiser une surveillance par visioconférence, mais elle n'offre pas de garantie très poussée contre les antisèches et est surtout adaptée aux examens oraux. Il est aussi possible de recourir à des dispositifs de télésurveillance. Plusieurs niveaux de contrôles sont possibles en fonction de ce qu'on veut obtenir.

Les examens télésurveillés avec la FIED

Si l'analyse de votre besoin fait apparaître que les examens télésurveillés constitue la solution à adopter, la FIED peut vous aider. Dans le contexte de la crise sanitaire qui nous touche et en accord avec notre partenaire Managexam, nous avons décidé d'offrir une adhésion à titre gracieux aux établissements d'enseignement supérieur publics qui souhaitent bénéficier du service d'examens télésurveillés.

Comment ça marche

Il y a plusieurs modalités d'examens télésurveillés, toutes paramétrables en fonction de ce que souhaite l'établissement. Dans tous les cas un contrôle de l'identité de l'étudiant. Trois types de surveillance peuvent être choisies. Les tarifs varient en fonction de la modalité choisie :

- *Managexam auto*. C'est un mode automatique avec prise de photo à intervalle aléatoire, contrôle limité de l'environnement de l'étudiant et identification par intelligence artificielle des événements suspects. Cette modalité est intéressante si le besoin se limite au contrôle de l'identité et au respect du temps de composition. Elle est adaptée au grand groupe et éventuellement aux examens asynchrones.
- *Managexam live* avec enregistrement vidéo (image et son dans la pièce) de toute la session et identification par intelligence artificielle des événements suspects. Le partage d'écran est possible dans cette option et permet de vérifier que l'étudiant ne consulte pas des documents non autorisés. Cette solution permet, y compris sur des grands groupes de contrôler l'identité, le temps de composition et la consultation de documents.
- *Surveillance en direct* par un surveillant (soit de l'établissement, soit du prestataire). Les fonctionnalités sont les mêmes qu'avec le live, avec une surveillance humaine. Concrètement le surveillant voit à tour de rôle et à intervalle aléatoire les étudiants qui du coup ne savent pas s'ils sont regardés à un instant t, soit les voit tous en même temps. Dans ce dernier cas, un même surveillant peut suivre seulement 5 ou 6 étudiants contre une cinquantaine dans l'autre cas. Cette solution est celle qui se rapproche le plus des conditions d'examen en salle et offre le plus haut niveau de sécurité contre la triche le plus élevé.

Mise en œuvre

La mise en œuvre d'examen télésurveillé ne peut cependant pas s'improviser à la dernière minute et doit être préparé en amont. Schématiquement quatre étapes sont à prévoir. La première est l'analyse du besoin. Nous l'avons évoqué dans les points précédents. La seconde étape est la préparation des examens proprement dit. Pour les directions d'établissement, cette phase permettra de caler les questions juridiques et les questions de RGPD ([voir la fiche 6 de la DGESIP](#)). Du côté des équipes pédagogiques et administrative, il faudra mener à bien le travail technique et organisationnel et former les surveillants et les étudiants. Pendant l'examen lui-même, il faudra prévoir une équipe d'appui pour pallier aux problèmes éventuels. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la documentation réalisée dans le cadre du [projet Erasmus + OP4RE, notamment l'IO3](#) pour la mise en œuvre.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à prendre contact directement avec nous. Plusieurs établissements dans le réseau ont l'expérience des examens télésurveillés et la partagerons avec plaisir.

Signature

Jean-Marc Meunier, président de la FIED, presidence@fied.fr

Liens

Le site de la FIED : www.fied.fr

Le site du projet OP4RE : <https://www.onlineproctoring.eu/fr/extrants-intellectuels/>

Le site de Managexam : <https://managexam.com/>